

Clariane lance *Ensemble*, un plan d'actionnariat salarié inédit qui associe tous ses collaborateurs en Europe

À l'unanimité, le Conseil d'administration de Clariane a approuvé le lancement d'*Ensemble*, un plan d'actionnariat salarié universel qui offre à chaque collaborateur le même nombre de droits d'attribution d'actions.

Avec ce dispositif inédit, Clariane, en tant qu'entreprise à mission, réaffirme sa volonté d'associer l'ensemble de ses équipes à la réussite collective et à son exigence de qualité, autour d'un critère unique : l'engagement quotidien au service des patients et des résidents.

Ce plan, aussi approuvé à l'unanimité par les membres du bureau du Comité d'Entreprise de la Société Européenne, concernera au total 69 315 salariés bénéficiaires du Groupe, dans ses six pays européens, et repose sur trois principes forts :

- ✓ **Universalité** : chacun des collaborateurs sera concerné, sans distinction de pays, de métier ou de statut ;
- ✓ **Fidélité** : chaque salarié se voit attribuer dès aujourd'hui un droit à 50 actions Clariane. Ces actions seront effectivement octroyées gratuitement le 2 octobre 2028 à tout collaborateur présent dans l'entreprise depuis au moins trois ans ;
- ✓ **Qualité** : l'attribution sera conditionnée au maintien d'un haut niveau de qualité de service, mesuré par le Net Promoter Score (NPS)¹ de chacun des pays.

Avec *Ensemble*, Clariane illustre concrètement sa mission : prendre soin de l'humanité de chacun dans les moments de fragilité, tout en ouvrant une nouvelle étape dans la valorisation de l'engagement de ses équipes et dans le partage de la valeur créée par le Groupe.

« *Ce plan est une première pour notre secteur. Il s'adresse à tous les salariés de Clariane, valorise leur fidélité et réaffirme la place centrale de la qualité dans notre modèle. Avec "Ensemble", nous faisons du collectif la force de notre projet commun et associons chacun à la réussite de notre groupe.* », déclare Sophie Boissard, Directrice générale de Clariane.

À propos de Clariane

Clariane est la première communauté européenne de soin dans les moments de fragilité. Elle est présente dans six pays : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie et Pays-Bas.

Avec leurs différentes expertises, les 63 000 collaborateurs du Groupe travaillent chaque année au service de près de 900 000 personnes accompagnées et soignées dans trois grands domaines d'activités : les maisons de retraite médicalisées (Korian, Seniors Residencias...), les établissements et services de santé spécialisés (Inicea, Ita, Grupo 5...) ainsi que les domiciles et habitats partagés (Ages & Vie...).

Clariane est devenue en juin 2023 société à mission et a inscrit dans ses statuts une nouvelle raison d'être, commune à toutes ses activités : « Prendre soin de l'humanité de chacun dans les moments de fragilité ».

Julie Mary

Responsable des relations presse
06 59 72 50 69
julie.mary@clariane.com

Florian Bachelet

Responsable des relations presse
06 79 86 78 23
florian.bachelet@clariane.com

Mélie Boissonnet

Chargée des relations presse
07 63 34 61 60
melle.boissonnet@clariane.com

¹ Le NPS est un indicateur de satisfaction et de fidélité client compris entre -100 et +100, qui se base sur un taux de recommandation. Il est calculé à partir de la différence entre le pourcentage de promoteurs et celui de détracteurs, selon leurs réponses à une question unique de recommandation. Le calcul du NPS, établi sur la base des enquêtes annuelles de satisfaction, correspond à la différence entre la part des promoteurs (notes 9 et 10/10) et la part des détracteurs (notes de 0 à 6/10)